

LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES EN SUISSE ROMANDE

Contexte

Dans le cadre de l'application de la Déclaration de Bologne dans les universités suisses et dans l'attente de la future loi fédérale sur la psychologie (LPsy), le GIRT (instance stratégiques qui regroupe les présidents des associations romandes et tessinoise des psychologues) a décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour réfléchir au parcours de formation des psychologues. Il a validé la création d'un « Groupe de travail formation » lors de sa rencontre du 26 mai 2005.

Objectifs du Groupe de travail formation

Le groupe est chargé de fournir une vision d'ensemble de la situation actuelle et de structurer, dans une vision anticipatrice, des propositions sur l'organisation de la formation postgraduée. Enfin, il est mandaté pour élaborer des critères et des recommandations qui conviennent aux psychologues. La question des stages avant ou après les études académiques est un aspect central de cette étude. Le but ultime de cette démarche est d'aller informer les institutions et de négocier avec elles des conditions-cadre pour les postes de psychologues en formation postgraduée.

Fonctionnement

Le groupe s'est réuni à quatre reprises, entre septembre 2005 et mai 2006. Il a tout d'abord tenté de compiler les parcours de formation des psychologues dans les différents cantons romands et tessinois et dans les grands cantons suisses alémaniques. Vu le fédéralisme suisse, le groupe a buté sur des problèmes de terminologie et de définitions; de même un certain flou régnant dans les universités en raison de l'introduction progressive du processus de Bologne n'a pas facilité cette démarche. C'est pourquoi il a renoncé à mettre sur papier les résultats de cette compilation. Cette recherche a toutefois permis au groupe de dégager les grands axes communs à tous les parcours et à élaborer certaines idées en vue de modifications susceptibles d'améliorer et clarifier la situation des psychologues en formation.

Constat

- Les universités se préoccupent peu de la réalité du monde professionnel et du nombre d'étudiants qu'elles forment. Les exigences des stages prégrades (durée, objectif, contenu) et les collaborations avec les praticiens ne sont ni unifiées, ni coordonnées.
- Actuellement avec la mise en place du modèle de Bologne, les stages prégrades prennent une place plus significative dans le cursus académique. Mais les universités n'ont pas édicté des directives communes. Chacune fait a priori avec ses moyens habituels, de manière isolée et non concertée.
- Les étudiants arrivant au terme de leurs études ont beaucoup de difficultés à trouver des places de stages postgrades, celles-ci sont mal payées, peu reconnues et souvent mal encadrées.
- Ne trouvant pas de place de travail, au mieux les psychologues enchaînent les stages postgrades plusieurs années de suite, au pire ils se requalifient dans d'autres professions, entraînant à la fois une perte substantielle en coût de formation et une atteinte à l'image de l'identité du psychologue.
- Certaines institutions sont mal informées au sujet de la formation de base et des critères pour l'obtention des titres de spécialisation FSP et élaborent des programmes de formation postgrades pas toujours adaptés ou ne proposent pas de formation du tout (y compris en ce qui concerne les supervisions).
- Ces premiers points expliquent aussi le statut pas toujours bien défini des psychologues dans les organigrammes des institutions. Leur poste varie suivant les personnes en place et le mouvement des directions (médicales ou autres) dans les institutions.

La situation des psychologues ne pourra évoluer sans information, collaboration et négociation entre les différents partenaires, au niveau romand et tessinois en premier lieu, puis ensuite dans la Suisse entière. Il est indispensable d'avoir des directives communes pour unifier les domaines des stages prégrades, des stages postgrades et de l'année de pratique. Un partenariat avec la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) doit être envisagé.

Modèle de Bologne et Diplôme Européen Europsy

La dénomination des diplômes de fin d'études est unifiée conformément aux dénominations reconnues sur le plan international. A la suite de Bologne, les directives principales de la CUS (décembre 2003) sont les suivantes :

Bachelor (BSc)	180 crédits ECTS (3 ans)
Master (MSc)	120 crédits ECTS (2 ans)
Doctorat :	durée et contenus déterminés de manière indépendante par chaque université

Le projet de diplôme européen Europsy donne des points de repère supplémentaires sur l'organisation des études en psychologie. Son application, non contraignante, reste encore floue à certains égards, mais elle recoupe certaines pratiques locales ou fédérales.

Bachelor (BSc)	180 crédits ECTS 3 ans : formation académique de base
Master (MSc)	120 crédits ECTS 2 ans : suite de la formation académique avec cours théoriques, stage (15-30 crédits ECTS) et rédaction d'un mémoire ou travail de recherche
Practice	60 crédits ECTS : 1 an de pratique supervisée

En résumé, la formation de base du psychologue dure 6 ans : BSc + MSc + 1 an de « practice ».

A cela s'ajoute la formation post-graduée qui mène à une spécialisation et qui dure au minimum 4 années supplémentaires, selon les domaines ou orientations.

Le rôle du GIRT

Le groupe de travail a remis son rapport aux associations membres du GIRT en décembre 2006. Le GIRT a alors dégagé 3 réflexions sur l'interface entre les universités et les psychologues praticiens.

Parallèlement au mandat du groupe de travail, le GIRT a sollicité la Convention romande de coordination des études en psychologie (CRCEP, présidée par le Prof. Dr. J.-P. Dauwalder), la Société suisse de psychologie (SSP, présidée par le Prof. Dr. A. Grob) et la Conférence des directeurs des instituts de psychologie de Suisse (CDIPS, présidée par le Prof. Dr. K. Opwis).

Une première rencontre de prise de contact avec la CRCEP a eu lieu début 2007. Elle confirme la variété des pratiques interuniversitaires, la diversité des interprétations et la volonté de dialogue.

Le GIRT est convaincu, comme le groupe de travail, de la nécessité d'harmoniser et coordonner à un niveau romand et tessinois, dans un premier temps, la formation des psychologues, pendant et après les études universitaires en lien avec les milieux universitaires.

Propositions

Pendant les études universitaires

1. Bachelor (BSc) : ces trois années permettent d'acquérir une formation initiale théorique qui doit rester académique. Le GIRT n'est pas favorable à l'introduction de stages prégrades ou stage d'observation, même de courte durée, ou de la possibilité de remplacer des crédits théoriques par un stage, à ce stade des études. La charge qui pèse sur les psychologues cadres ou responsables est déjà lourde. La sensibilisation au monde professionnel peut se faire dans le cadre des enseignements à l'université.
L'ouverture à des expériences dans le large champ du social (milieu socio-éducatif, psycho-social, pédagogique, gérontologique, associatif, etc.) doit être laissé à la seule appréciation de l'étudiant.

2. Master (MSc) : cette période des études a déjà un caractère professionnalisant selon sa définition du modèle de Bologne. Le GIRT préconise l'organisation de stages qualifiants par les universités, soit dans le cadre même de l'université (sur le modèle de la consultation de l'institut de psychologie de l'UniL ou des Travaux Pratiques de l'UniGE), soit dans des institutions en rapport avec le domaine de la psychologie. Ces stages seraient encadrés par un psychologue ; la durée serait conséquente (12-15 crédits ECTS) et pourrait être modulable (6 mois bloc, 2 fois 3 mois, 1 jour par semaine, 1 semaine par mois...). Des critères communs aux universités doivent être établis, une évaluation de la qualité de l'encadrement mis en place, un lien étroit avec les maîtres de stage développé. Les compétences ainsi acquises doivent être valorisées et communiquées, ainsi la cohérence de la formation serait reconnue à large échelle.

Après les études universitaires

3. Le GIRT est favorable à l'introduction d'une année de « practice » sur le modèle des PG-Stellen alémaniques. Le psychologue étant au bénéfice d'un titre universitaire, on ne parlerait plus de stages. Il s'agit d'une pratique sous supervision, assimilable à l'assistantat et correctement rémunérée. Cette première année d'assistantat a les avantages suivants pour le psychologue : statut clarifié, cahier des charge valorisé, compétences reconnues, autonomie financière acquise, possibilités d'effectuer en parallèle un 3^{ème} cycle et une formation postgrade.

Conclusion

Les filières de formation sont en mouvement dans le cadre de la Déclaration de Bologne. La LPsy va définir et reconnaître notre profession à l'échelon national. Les psychologues ont donc intérêt à se positionner et à faire converger leurs intérêts.

Le GIRT demande aux universités de prendre position sur cette vision de la formation des psychologues, de participer à la réflexion et à l'élaboration d'un document de référence commun, pour ensuite le présenter et le défendre auprès des institutions cantonales et des instances politiques.

Composition du groupe

E. Maulaz, déléguée du GIRT, présidente du groupe
H. Barras, assistant à l'UniGE et membre du comité de l'AGPsy
V. Quartier, maître-assistant à l'UNIL
F. Mivelaz, coordinatrice FSP pour la formation
D. Spohn, secrétaire générale de la FARP
D. Torresi, membre de la commission romande des stages et du comité AVP
Ch. Muheim, secrétaire générale de l'AVP

Les associations membres du GIRT

Association Genevoise des Psychologues (AGPsy)
Association Vaudoise des Psychologues (AVP)
Association Neuchâteloise des Psychologues et des Psychothérapeutes (ANPP)
Association Fribourgeoise des Psychologues (AFP)
Association des Psychologues et des Psychothérapeutes du Valais (APPV)
Association Jurassienne et Bernoise Francophone des Psychologues et des Psychothérapeutes (AJBFPP)
Association Tessinoise des Psychologues et des Psychothérapeutes (ATPP)

Correspondance

AVP, Case postale 62, 1001 Lausanne
Raphaël Gerber, président de l'AVP et du GIRT 2007
Courriel : raphael.gerber@psychologie.ch